



RENCONTRES

des acteur·rices de la
transition alimentaire
en Wallonie



Rencontres des acteur·rices de la transition alimentaire en Wallonie

Compte-rendu de la rencontre « **Gouvernance alimentaire** »

Atelier thématique 1- Pouvoir publics et gouvernance

Quelles interactions entre les instances de gouvernance alimentaires et les acteurs publics et politiques locaux ?

(animation par Romane Cloquet, Cellule Manger Demain)

Les participant·es ont souligné qu'une interaction qui revenait fréquemment était avec les **conférences de bourgmestres**, et qu'il s'agissait d'une coopération intéressante. À utiliser pour **informer** les élus, mais également **coopérer** avec eux – les élus comme soutiens de projets territoriaux émergents d'instances de gouvernance alimentaire et/ou, à l'inverse, les acteurs de terrain comme soutiens pour les projets territoriaux des élus. Ça peut se décliner de diverses manières, comme par exemple un·e représentant·e de la C.B. dans un CPA, ou un soutien/reconnaissance du CPA par la C.B. ou encore, le CPA intégré à la C.B. comme chambre d'alimentation (fonction d'orientation) (ex. de Huy-Waremme). La conférence des provinces comme levier pour faire remonter les choses (en parallèle du CWAD) ?

Tisser le lien avec les acteurs publics :

- Par les sujets qui vont les intéresser : rentrer par des portes thématiques sur un sujet (ex. alimentation ft. santé) ;
- Bien cibler les compétences de chaque autorité publique ;
- Rassembler autour de quelque chose de nécessaire/incontournable (ex. Charte de Milan, étude amenant données dont les acteurs ont besoin...) ;
- Inviter large : conseillers, opposition, « grandes gueules », fonctionnaires (moins dépendant des aléas politiques, réseaux (ex. UVCW) ;
- S'appuyer sur des relations particulières (personnes relais).

UVCW :

- Formation des élus (importance que les élu·es sachent ce qu'il se passe).
- Pousser pour des référents alimentation dans les communes

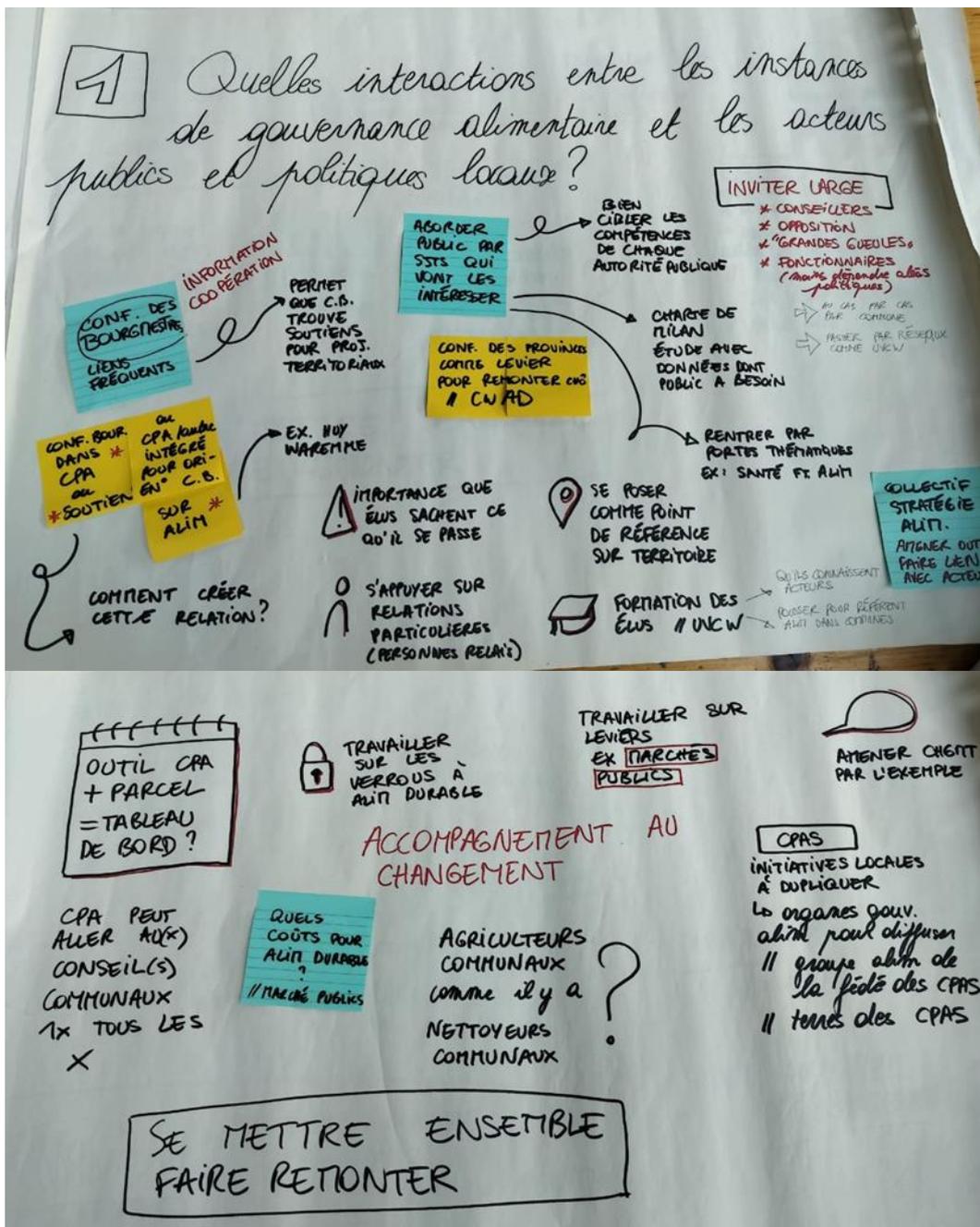
Les instances de gouvernance alimentaire peuvent se poser comme référent sur le territoire. Vue globale et redirection.

Avec les acteurs publics, travailler sur les verrous principaux, par exemple les marchés publics, la restauration collective...

« Et si on avait des agriculteurs communaux comme il y a des nettoyeurs communaux ? »

Travailler avec les **CPAS** pour dupliquer les initiatives locales et travailler sur les leviers disponibles : terres des CPAS, groupe alimentation de la fédération des CPAS, aide alimentaire...

Quelques mots clé : Se mettre ensemble, faire remonter, accompagner au changement, amener le changement par l'exemple.



Atelier thématique 2 - Militantisme vs. Neutralité

Neutralité versus militantisme : quel équilibre trouver pour un processus de gouvernance effectif et représentatif ?

(animation par Marie Legrain, Cellule Manger Demain)

L'animation d'un CPA doit être la plus neutre possible (c'est une question de posture) sachant que la neutralité absolue n'existe pas. Par contre, l'animation d'un CPA peut se faire par une structure engagée (mot plus apprécié que militante).

Les actions d'un CPA doivent être engagées (militantes) car il agit sur la transition alimentaire qui en elle-même implique un mouvement, un cheminement et donc un changement. Pour faire bouger les choses, il faut un engagement. En effet, la transition alimentaire prônée par un CPA suit le référentiel « vers un système alimentaire durable » qui lui-même est déjà orienté / engagé. Par contre, il faut un engagement MAIS sans exclusion des acteurs du système alimentaire du territoire.

Spécificités Ceintures / réseaux alimentaires et CPA

Une ceinture alimentaire n'est pas considérée comme un acteur de gouvernance du système alimentaire (dans son ensemble) de son territoire mais bien comme un acteur structurant d'une certaine approche du système alimentaire de son territoire, orientée principalement sur les circuits courts. Une ceinture alimentaire, tout comme un CPA a également un rôle de remise d'avis et d'orientation stratégique mais ne représente que les consommateurs et les producteurs concernés. Une ceinture est également plus réactive qu'un CPA (plus « Agile ») et sera donc un organe plus approprié lors de besoin « urgent » de remise d'avis et d'orientation. Par contre, un CPA peut se mettre autour de la table avec tous types d'acteurs (par exemple un magasin franchisé), ce qu'une ceinture aurait plus de mal à faire.

Equilibre entre cadrage et identité propre

Pour ne pas perdre la force citoyenne, il est important de ne pas trop cadrer / institutionaliser. Il faut aussi respecter les spécificités liées au territoire concerné. En contrepartie, cela induit un côté flou qui peut être vu négativement par exemple par les politiques... Il faut donc trouver l'équilibre adéquat.

Atelier thématique 3 - Pérenniser la gouvernance alimentaire dans un contexte changeant | Comment assurer la pérennité d'une gouvernance multiniveau efficace dans un contexte politique changeant, marqué notamment par une réduction des financements ?

(animation par Louise Mestdagh – SPW Direction du Développement Durable)

Une réponse en 3 niveaux :

1. Contre la réduction des financements en :
 - a. Interpellant les décideurs politiques sur la nécessité de financement
 - b. Communiquant sur les résultats obtenus par les structures de gouvernance avec des indicateurs (ex : nombre de personnes touchées)

2. Garder le contrôle d'une politique impactant le paysage de la gouvernance alimentaire. Plus concrètement, il s'agirait de clarifier ce paysage entre acteurs de la gouvernance en 1) identifiant les missions respectives (une étude réalisée par BDO a fait ce travail); 2) détaillant les articulations et complémentarités entre structures. Il est important de prendre le temps pour faire ce travail.
3. Plaider pour la mise en place d'un cadre pérenne, en s'inspirant de [la coalition contre la faim](#) – A ce sujet, lire le [Memorandum du réseau des Conseils de Politique Alimentaire locaux](#), le [mémorandum du CPA de Liège Metropole](#), la carte blanche des [Maisons de l'Alimentation Durable](#),

Les points suivants ont également animé les discussions :

- L'importance de réfléchir la gouvernance alimentaire en tenant compte des spécificités territoriales, qui se marquent notamment dans la configuration des acteurs de gouvernance de chaque territoire. Partant de cela, il semblerait vain de cadrer les structures existantes dans des définitions trop spécifiques des missions de chaque type de structure (ex : CPA locaux, ceintures et réseaux alimentaires, MAD...).
- Modalités de financement :
 - Appels à projets : s'ils ont permis de financer bon nombre de structures et leurs projets ces dernières années, ils présentent des défauts importants en ce qui concerne la pérennité offerte aux structures pour la mise en place de leur projet ainsi que de mise en concurrence des acteurs. Tenant compte de ce qui a été évoqué ci-dessus, les pistes suivantes ont été évoquées :
 - Cadrer les appels à projets de critères favorisant les partenariats ;
 - Organiser les appels à projets à l'échelle du bassin de vie.
 - Droit de tirage – pertinent ? à étudier
 - Financement au sein de structures institutionnelles locales (administrations communales et provinciales, conférence de bourgmestre...). Cette idée a fait débat.
 - Argument en faveur : la pérennité des structures institutionnelles, pouvant de facto favoriser la pérennité des initiatives et stabiliser des postes.
 - Arguments en défaveur : 1) Les démarches administratives (ex : recrutement) sont très lentes, ce qui freine le développement des projets ; 2) la démarche participative citoyenne/acteurs de terrain n'est pas garantie.
 - Quand il y a un référent « alimentation » dans une commune, son rôle est généralement utile. Toutefois il faut une adéquation entre les moyens et la taille du territoire → les conférences de bourgmestre à l'échelle de bassin de vie semblent une entité plus structurante pour héberger ou soutenir un organe de gouvernance alimentaire.
 - Autres idées en vrac : aller chercher des financements dans la PAC ? Dans une taxe « malbouffe » ? Financer la transition sur un budget de prévention contre les externalités négatives.
- L'importance de la thématique « santé » en lien avec l'alimentation : Cette thématique pourrait être mise en avant dans les discours des structures de gouvernance. Il faudrait

cependant veiller à ce que les discours ne dénaturent les spécificités/la raison d'être des structures.

Atelier thématique 4 - Gouvernance et circuits économiques | Dans les bassins de vie, comment articuler les approches territoriales de gouvernance avec celles plus économiques (coopératives, logistique, production, transformation, etc.) ?

(animation par Robin Guns, Cellule Manger Demain)

- Sous-question 1 : comment relier la gouvernance et ses espaces de réflexion/dialogue aux projets concrets sur le terrain, portés par une pluralité d'acteurs (coopératives, producteurs, cantines, associations...)
- Sous-question 2 : Comment tenter de mieux définir les bassins de vie alimentaire, au regard de la réalité des acteurs de gouvernance et des enjeux économiques de circuit-court ?

Notre premier groupe a initié la discussion autour d'une préoccupation d'un participant (habitant de **Nassogne**, près de Marche) actif dans un **collectif informel qui souhaite sensibiliser et interpeller au sujet des cantines durables**. Ce collectif n'est pas (encore) en asbl, mais peu importe car le sujet permet de partir du point de départ « citoyen ». Leur objectif est de faire évoluer la composition de l'assiette dans les crèches, cpas et autres cuisines de collectivités de la région.

Autour de la table, il y avait justement des membres de l'équipe de la [Province du Luxembourg](#), particulièrement soutenante en matière d'alimentation durable et de circuit-court. La Province se veut actuellement être une structure au service de la création et du développement d'une « bretelle » (= ceinture, réseau) sur l'ensemble du territoire provincial, en concertation avec les acteurs phare.

Une question survenue : faut-il créer un CPA pour être crédible aux yeux des communes ? Nous aurions tendance à dire que non, mais que cela peut grandement faciliter les contacts et l'évolution de la situation.

Par ailleurs, le [GAL Romana](#) semble intéressé par la création d'un CPA dans la région de Rochefort, Marche et Nassogne. Lien établi avec CPA Cœur de Condroz (pour info et apprentissage).

Dans ce premier exemple, autour de l'objectif des cantines durables, nous pouvons déjà établir des liens logiques entre : Citoyen-Communes-Province (réseau) – CPA

Le deuxième témoignage, en lien, nous vient de Joël Genon (responsable de la **cantine durable de l'asbl Devenirs à Marchin/Huy**) : 250 repas/jour vers les écoles de la région et une composition qui a bien évolué : pâtes de Liège, porc PQA, légumes des maraichers, achats locaux, emballage réduit et recettes adaptées.

[L'asbl Devenirs](#) est active depuis de nombreuses années, en tant que CISP, mais aussi dans de nombreux enjeux locaux autour de la transition du système alimentaire en région hutoise. Plusieurs financements (dont ceux autour de la relocalisation) ont été perçus par cet acteur qui porte la dynamique dans le bassin de vie **Meuse Condroz Hesbaye**, en lien avec les GAL

([Je suis Hesbignon](#) et [Condruzes](#)). Le CPA établi sur ce territoire et en lien direct à la Conférence des Bourgmestres va aider au déploiement des cantines à travers les communes (rôle CPA évoqué : plaidoyer et mise en réseau). Enfin, le projet de la Halle de Huy comprendra un outil logistique et de transformation des légumes beaucoup plus développé, pour répondre à la demande.

Dans ce 2^e exemple, nous avons donc : un projet « pilote », une structure porteuse de la dynamique territoriale et d'un rôle de coordination du réseau (Devenirs avec les GAL et autres partenaires), un CPA sur le même territoire, des communes qui décident, un outil logistique pour la mise en œuvre et le développement.

Une personne du **CPA Cœur de Hainaut** (porté par la province du Hainaut) réagit sur le fait que dans leur réalité, il y a une diversité de membres (dont des acteurs plus économiques). Au sein de nos échanges autour des cantines, **la question des marchés publics** intervient également. Joël explique qu'ils ont fait appel au [cahier spécial des charges](#), dans le cas de la cantine de Marchin/Huy.

Cette question juridique est évidemment centrale dans le domaine. Notre collègue Simon Lechat (Manger Demain) est spécialiste de la question et peut aider les structures.

Cette problématique nous a permis de « voyager » un peu grâce à une représentante de l'ONG internationale CSA ([Collectif pour les stratégies alimentaires](#)) qui évoquait l'exemple du Brésil en matière de marchés publics évolués. Des rencontres internationales ont lieu régulièrement pour faire avancer ces questions, comme aux Philippines par exemple.

Le 2^e tour de notre table participative a poursuivi la question à propos des cantines. Ce canal de développement de l'alimentation durable est intéressant à plus d'un titre : du volume pour les producteurs, un changement d'échelle, mais des enjeux logistiques de transport également.

Le CPA peut jouer un rôle, à nouveau, dans cet objectif de développement. L'exemple du Cœur de Condruz est révélateur. Porté par l'équipe du Parc Naturel du même territoire, celui-ci a initié l'idée d'un **collectif maraichers pour la vente en B2B**. Les financements publics étaient plus que nécessaire, car cela prend « du temps et de l'humain ». Au final, les producteurs, aux modèles très différents mais complémentaires, se sont mis d'accord sur une **politique de prix et une planification commune** ! En écoutant Joël, on comprend aussi que les menus sont parfois préparés un an à l'avance. La planification est donc fondamentale, même si la communication volontairement « vague » parfois, permet de réagir aux imprévus de la production locale à petite échelle. (ex : soupe aux légumes de saison, plutôt que de préciser le(s) légume(s))

Il ressort de nos échanges le **besoin d'essaimer et de soutenir le réseau d'apprentissage** (infos, bonnes pratiques, menus...)

Le témoignage de membres de l'équipe de la [Fondation Cyrys](#) et du [réseau Radis](#) permet de reparler de la notion de territoire d'action. Dans leur cas, les 6 communes définies de la région dinantaise sont un peu limitées pour un réseau opérationnel viable autour du circuit-court et de l'alimentation durable.

Il faut développer la concertation des acteurs de terrain, pour des enjeux logistiques par exemple.

Pour rappel, [le collectif 5C](#) nourrit cette mission de réseau des acteurs du circuit-court en Wallonie et à Bruxelles. Il aborde des questions commerciales pour les magasins, la vente en ligne ou les enjeux logistiques.

La MAD de Namur pourrait-elle jouer ce rôle de liant ? Peut-être, mais à priori, la MAD est plus orientée sur les missions d'animation, de sensibilisation des publics et d'inclusivité. Mais peut-être... ?

Dans cet enjeu de concertation et de mise en réseau, on peut distinguer deux axes :

- Un axe orienté sur les thématiques d'échange (ex : cantines, menus, marchés publics...)
- Un axe orienté sur les convergences territoriales (ex : Dinant, Ciney, Marche, Rochefort ?)

Pour clôturer, un dernier exemple avec le **hub (« pôle circuit-court ») de Charleroi** évoqué par Ségolène (Saw-B). Dans ce cas, nous avons un énorme bâtiment logistique qui sort de terre, sur base de gros financements du plan de relance et du cabinet Morreale.

Actuellement, pas de porteur de projet clairement défini pour piloter l'ambition de cet outil conséquent. Mais autour de lui, une ceinture alimentaire, un CPA, une MAD et un magasin de circuit-court avec Carolo Store...

Enfin, la notion de territoire est très relative. Il est sans doute illusoire de vouloir clarifier le paysage wallon en bassins de vie alimentaire qui ont chacun leur structure de gouvernance et leur acteur économique. La réalité est plus complexe et mouvante, mais cela ne retire en rien l'idée de vouloir proposer une tentative de synthèse autour de cette structuration territoriale.